



**Conseil d'administration du 11 mars 2021**

Membres en exercice : 51  
Membres présents ou suppléés : 27  
Membres ayant donné mandat : 6  
Nombre de voix : 33  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 3

**DELIBERATION n°20210084**  
**REMISE GRACIEUSE DU DEBET DE M. OLIVIER PICART**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 25 février 2021, s'est réuni le 11 mars 2021 à 9h, en visioconférence, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Patrick ALIMI représenté par M. Bruno GOURMAUD, Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER représenté par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, Mme Jeannine BOURRELY, M. Pierre DEMANGEAT, M. Kisito CENDRIER, M. Guy CHERON, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri CLEMENT, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Paul-Henry DUPUY, M. Sébastien FOREST représenté par M. Frédéric DENTAND, M. Joël GAUTHIER, G<sup>al</sup> Benoit HOUSSAY représenté par M. Julien CHAZE, Mme Michèle MANOA représentée aussi Mme Sophie PANTEL, M. Stéphan MAURIN, M. René ROSOUX, Mme Flore THEROND, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRE, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : M. Lucien AFFORTIT, M. Gilbert BAGNOL, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND et M. Georges ZINSSTAG à M. Henri COUDERC, M. Philippe BILLET à M. René ROSOUX.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêt de la Cour des comptes n°S2018-0858 du 10 avril 2018, constituant M. Olivier PICART, agent comptable en fonction pour les Parcs nationaux au titre de l'année 2014, débiteur de la somme de 2 473,80 € envers l'établissement public du Parc national des Cévennes, avec intérêts à compter du 7 février 2017,  
Vu la demande en remise gracieuse de M. Olivier PICART du 21 juin 2018,  
Vu l'ordonnance de la Cour des Comptes n°S2020-1657 rendue le 29 septembre 2020 et notifiée le 30 septembre 2020 à l'EP PNC,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

**Après un vote de 30 voix pour et 3 abstentions, le conseil d'administration décide :**

- **d'approuver la remise gracieuse du débet de M. Olivier PICART et de ses intérêts,**
- **d'opérer les écritures comptables associées.**

La directrice,

  
Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

  
Henri COUDERC

